



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 mai 2026 à 19h30 au Centre communautaire situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, sous la présidence de madame la mairesse Charline Plante

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

ABSENTES :

Mesdames Lucie Hamelin et Estelle Borgia, conseillères

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

RÉSOLUTION 2026-05-105

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-03-057 CONCERNANT LE TRAJET DU DEMI-MARATHON DES LACS

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 2 mars 2026 la résolution **2026-03-057** concernant une demande de soutien au Demi-Marathon des Lacs;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a émis des recommandations à l'organisateur de l'évènement visant à éviter la fermeture, sur une trop longue période, de la **route des Lacs**, laquelle constitue un lien routier essentiel entre **Saint-Élie-de-Caxton** et **Saint-Mathieu-du-Parc**;

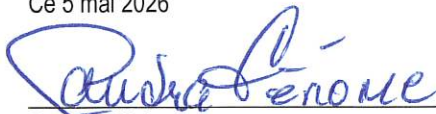
ATTENDU QUE l'organisateur de l'évènement a accepté de modifier le trajet afin de se conformer aux recommandations du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **Que la Municipalité modifie la résolution 2026-03-057** afin de tenir compte du nouveau trajet proposé pour le Demi-Marathon des Lacs;
2. **Que le nouveau trajet soit établi comme suit :**
 - Départ à **Saint-Mathieu-du-Parc**;
 - Emprunter la **route des Lacs**;
 - Poursuivre sur le **chemin des Lacs Longs**;
 - Retour vers **Saint-Mathieu-du-Parc** par la **route des Lacs**.
3. **Que l'organisateur de l'événement s'engage** à respecter les recommandations du Ministère des Transports et à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et des usagers de la route.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Ce 5 mai 2026



Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière